

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 25 FEVRIER 2026 - supplément du n°128

Conseil Municipal du lundi 12 février 2026

Le conseil municipal légalement convoqué par convocations individuelles envoyées le 6 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Julie CONTOZ. Il est réuni en seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du CGCT suite au défaut de quorum lors de la séance du 5 février 2026 et délibère valablement sans condition de quorum.

Présents : Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Joël BROCHOT, Patrice MEVEL

Absents excusés : Nathalie AL-KHATIB, Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Hervé BOUILLARD, Laurent COUVREUR, Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Joël BROCHOT, Loïc DOBRISKI, Mickaël GOUVENEAU, Jérôme LAPOINTE, Stéphane MALEZE
Armelle MUNIER a été désignée secrétaire.

Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les résultats 2025 sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses d'investissement	116 584,21 €
Recettes d'investissement	174 755,94 €
Résultat d'investissement de l'exercice	58 171,73 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-13 842,96 €
Restes à réaliser en dépenses	-27 491,88 €
Restes à réaliser en recettes	10 279,25 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de l'année N-1)	27 116,14 €

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	889 029,99 €
Recettes de fonctionnement	1 100 984,88 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	211 954,89 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	266 605,49 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année N-1)	478 560,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 closes et approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal ainsi que l'affectation des résultats, comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement du budget principal, compte 001 (solde d'exécution positif reporté) = 44 328,77 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal, compte 002 (solde d'exécution positif reporté) = 478 560,38 €

Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « action sociale »

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les résultats 2025 sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	12 622,73 €
Recettes de fonctionnement	11 221,50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1 401,23 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 414,56 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année N-1)	2 013,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 closes et approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe « action sociale » ainsi que l'affectation des résultats, comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal, compte 002 (solde d'exécution positif reporté) = 2 013,33 €

Vote des taux – Année 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,33 %

Demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour les travaux de voirie des Garats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 8 voix pour et 1 abstention de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France un emprunt afin de financer les travaux de voirie des Garats.

Budget Primitif 2026 – budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé (disponible en Mairie) :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes :	1.490.138,00 €
	Dépenses :	1.490.138,00 €
<u>Section d'investissement</u> :	Recettes :	864.940,00 €
	Dépenses :	864.940,00 €

Budget annexe « action sociale » 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé (disponible en Mairie) :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes :	13.170,00 €
	Dépenses :	13.170,00 €

Attribution d'une subvention à l'association ARBRES – Année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association ARBRES, pour l'année 2026, une subvention de 25.584,96 € dans le cadre de sa participation annuelle au financement des chantiers d'insertion mis en place.

Demande de subventionnement au titre du FIPDR 2026 - Vidéoprotection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FIPDR à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses engagées pour la mise en place des caméras de lecture de plaques d'immatriculation.

Convention annuelle de mise à disposition de personnels pour les ALSH – Année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Brasles auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2026 pour l'organisation des ALSH.

Recrutement d'un vacataire pour l'organisation d'ateliers seniors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à recruter un vacataire pendant 10 mois afin d'animer des ateliers seniors organisés par le CCAS.

Approbation de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.

Remplacement de candélabres rue des Joncs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remplacement des candélabres sinistrés rue des Joncs.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais engagés par un agent pour une formation à Nogent l'Artaud.

Convention de participation aux charges de scolarité de la commune de Château-Thierry pour l'accueil d'enfants résidant hors commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec la ville de Château-Thierry concernant la participation aux charges de scolarité des enfants résidant hors commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 22h15.